

Enquête Logement 2023-2024

Nous vous informons que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête statistique sur le logement au cours du **premier semestre 2024**.

L'enquête sur les conditions de logement, menée auprès des particuliers, sert de référence pour décrire la diversité des logements, mesurer les dépenses liées au logement, ainsi que la satisfaction relative à son logement.



L'enquête se déroule en trois parties étalées dans le temps. La première partie est consacrée à la description du logement et de ses occupants. La deuxième est centrée sur les coûts du logement. La troisième partie rassemble des questions sur la qualité du logement et les travaux effectués.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Elle est réalisée auprès d'un échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire français. Une partie des logements enquêtés se situent dans votre commune.

Madame **TRAUFLER Aurélie**, enquêtrice de l'Insee se rendra au domicile des personnes sélectionnées, munie d'une carte officielle. Elles seront prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêtrice.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation et serviront uniquement à l'établissement des statistiques.

Infos pratiques

Enquête statistique à partir du premier semestre 2024